



Publié sur *Bougival* (<https://www.ville-bougival.fr>)

[Accueil](#) > L'assainissement



Voir aussi:
[Pour en savoir plus](#)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COLLECTE DES EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES URBAINES

Sur le territoire de *Versailles Grand Parc*, on rencontre deux grands types de réseaux d'assainissement :

- Le réseau unitaire qui accueille à la fois les eaux usées et les eaux pluviales,
- le réseau séparatif, où les eaux usées (domestiques, assimilées domestiques et non domestiques) et les eaux pluviales sont évacuées dans deux collecteurs distincts.

Les compétences " collecte des eaux usées " et " eaux pluviales urbaines " sont assurées par *Versailles Grand Parc* sur l'ensemble du territoire, hormis pour les communes de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay - Rocquencourt et Saint-Cyr-l'Ecole où elle sont assurées par *Hydreaulys*.

EXPLOITATION DU RÉSEAU

Au transfert de compétence, *Versailles Grand Parc* a donc repris les contrats en cours jusqu'alors détenus par les communes.

Les modes d'exploitation de chaque commune sont les suivants :

- En délégation de services publics pour les communes de Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy, Les Loges-en-Josas, La Celle Saint-Cloud et Noisy-le-Roi,
- via des prestations de services pour les communes de Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble et Vélizy-Villacoublay, Viroflay,
- en régie pour la ville de Versailles.

Pour toute demande d'interventions sur le périmètre géré par *Versailles Grand Parc*

Service aux usagers / Accueil du public :
Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h
56, avenue de Saint Cloud - 78000 Versailles
Tél. 01 30 97 82 37
Mail : cycledeleau@agglovgp.fr

Astreintes en dehors des heures d'accueil :
06.23.66.13.53

TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Une fois collectées, les eaux usées sont acheminées via les réseaux de transport :

- D'Hydreaulys
- Du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB)
- Du Syndicat intercommunal pour l'assainissement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAVHY)
- Syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS)

Pour ensuite être traitées aux stations d'épuration de :

- Du SIAAP
- D'Hydreaulys

Rennemoulin est entièrement en assainissement non collectif.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Cette compétence est gérée par *Versailles Grand Parc*, hormis :

- Pour la commune de Châteaufort où elle est assurée par le SIAVHY
- pour les communes de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay - Rocquencourt et Saint-Cyr-l'Ecole où elle est assurée par *Hydreaulys*.

En cas de vente d'un bien disposant d'un assainissement non collectif, le vendeur doit obligatoirement fournir au notaire un rapport de visite du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) datant de moins de 3 ans.

Toute demande de contrôle est à adresser à : cycledeleau@agglovgp.fr

Source URL: <https://www.ville-bougival.fr/article/l'assainissement>